



philosophie&management

ABORDER LES QUESTIONS DE NOTRE TEMPS ET ÉBAUCHER DES RÉPONSES



CENTRE PERELMAN
DE PHILOSOPHIE DU DROIT

Est-il responsable de confier le sort de notre planète aux marchés?

Arnaud VAN WAEYENBERGE

I. Comment réguler la pollution?

Concepts théoriques



Alternatives juridiques

Command and control: modèle de la loi + administration

Ecotax : taxe Pigou : régulation par les prix

Cap and trade : quotas de polluer négociables : régulation par les quantités



Taxe Pigou



- **1912** : Pigou propose la taxation et les subsides pour remédier aux externalités négatives
- **Écotaxes** :
 - Incitation à moins polluer
 - Contrôle par les prix
 - Double dividende
 - Incertitude du résultat

A.C. Pigou (1877-1959)



Histoire des permis de polluer : de la théorie à la pratique

- **19^{ème} siècle** : A. Marshall et H. George proposent d'assigner des « *property rights* » à l'environnement afin de pouvoir le protéger.
- **1960** : Théorème de Coase
- **1968** : J. Dales, *Pollution, Property and Prices*.
- **1990** : amendement *US Clean Air Act* : Acid Rain Program (1990) : emissions trading SO₂ + NO (permis 2^{ème} génération : cap & trade)
- **1997-2001** : Protocole de Kyoto et accords de Marakech
- **2003** : Directives UE ETS
- **2009**: Copenhague semble confirmer ce système



Théorème de Coase



Quelle que soit la distribution initiale des droits de propriété, le libre jeu des transactions va tendre naturellement à l'allocation optimale des ressources, à condition que :

- 1° les droits soient bien définis au départ
- 2° le coût des transactions tende vers 0.
- 3° il n'y ait pas de trop forte disparité de richesses entre les acteurs.

R. Coase (1910 -)

Prix Nobel d'économie en 1991

« The Problem of Social Cost »

Journal of Law and Economics (1960)



Dales: système des quotas de pollution

- Fixation d'un objectif de réduction de la pollution dans un certain délai par l'autorité publique
- Détermination en conséquence de quotas d'émission et attribution de ces quotas aux personnes concernées (vente ou don)
- Efficacité économique – réduction étant effectuées au coût le plus faible - exemple



Intérêt des droits de polluer échangeables

- Le système des droits de polluer valorise un bien commun (*commons*) : l'air
- Le système des droits négociables permet une application du théorème de Coase
- Répartition efficace de la charge de la dépollution : allocation optimale des ressources
- Répartition « équitable » du coût de la dépollution



II. Quelle solution fut-elle retenue à Kyoto?



Chronologie de la politique climatique internationale

- **1988** : création du G.I.E.C.
- **1992** : Sommet de la Terre à Rio : Conventions-cadre de l'O.N.U. sur les changements climatiques
- **1997** : Protocole de Kyoto
- **2001** : Accords de Marrakech
- **2005** : Entrée en vigueur du protocole de Kyoto
- **2007** : Conférence de Paris : proposition (non retenue) d'une O.N.U.E.
- **2008** : Conférence de Bali : lancement de la négociation de « l'après-Kyoto »
- **2009**: Copenhague
- **2008-2012** : période d'application des objectifs de Kyoto



Difficultés de la négociation

- Controverses scientifiques
 - Réalité et mesure du réchauffement
 - Imputation des causes et prédiction des effets
- Conflits d'intérêts entre États
 - Pays industrialisés / PED et émergents
 - Pays directement menacés ou non
 - Pays « neufs » / Europe
- Conflits d'intérêts économiques et politiques
 - Répartition du coût de la réduction des émissions
 - Lobbies industriels et activisme écologique
- Problèmes d'ingénierie juridique
 - Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et contrôle d'un système de régulation global des émissions



Le destin d'une théorie

- Négociation internationale :
 1. Proposition américaine :
 - Fondement théorique (analyse économique du droit)
 - Expérimentation interne (Acid Rain Program)
 - Instrument de flexibilité dans la négociation politique
 2. Accord international
 3. Non ratification américaine
- Évolution de la position européenne :
 1. Hostilité
 2. Absence de proposition alternative
 3. Proposition de compromis 50/50
 4. Acceptation pure et simple
 5. Mise en œuvre interne pointue



Systeme de Kyoto : les principes

1. « Responsabilités communes mais différenciées » selon les États et les catégories d'États – problématique des pays du sud
2. Engagement des pays développés de réduction moyenne de 5,2 % des émissions globales de GES à l'horizon 2008-2012 (par rapport à 1990)
3. Mécanismes de flexibilité → cap and trade



III. Les mécanismes de flexibilité ou la création du marché



Mécanismes de flexibilité

- **SQE** : Système de quotas échangeables - explication
- **MOC** : Mise en œuvre conjointe = collaborations internationales
- **MDP** : Mécanisme de développement propre = crédits d'émissions pour des réductions d'émissions dans les PED



Mécanismes de flexibilité

- Différents problèmes :
 1. Proportion (% flexibilité)
 2. Contrôle (MOC et MDP)
 3. Chine – Inde (en développement?)



IV. Quel système d'allocation initiale des quotas ?



Gratuits (grandfathering) (K)

Transition / Pas punir une activité autrefois légale

Ou

Vente aux enchères

double dividende



L'exemple européen

- Établissement d'un marché européen de quotas de pollution (*cap and trade*) en vue de faciliter la réalisation des objectifs fixés par Kyoto et par l'UE soit :
 - 8% GES en 2012 (% 1990)
 - 20% GES en 2020
 - Nouvelles propositions pour période post 2020
- Coût: +/- 3 milliards (// CC = 6,8 milliards)
- 2 directives en 2003 et 2004



Dispositif : périodes

- 1. 2005-2007** : tour de chauffe (gratuité)
- 2. 2008-2012** : phase Kyoto (gratuité + VAE)
- 3. 2012-2020** : nouvelles propositions (VEA)



Dispositif : quotas

- 1 quota (Q) = 1 tonne GES
- Quotas alloués à 12.000 installations industrielles installées dans l'UE
- Plans nationaux d'allocation (PNAQ) puis VEA
- Registres (ONG)
- Approbation et centralisation par la Commission
- Vérification et sanctions (amendes)



V. Glissement de la lutte contre le réchauffement climatique vers la finance carbone?



Naissance des intermédiaires financiers

1. Bourses spécialisées
2. Monteurs de projets Kyoto
3. Fonds d'investissement



Fonctionnement du marché



Fonctionnement du marché

Facteurs de détermination du prix :

- « classiques »
- liés à la « bancabilité »
- liés à l'« allocation initiale »
- liés à la « fongibilité »



VI. Vers un marché global?



Différentes expériences

1. USA:

- initiative fédérale
- entités fédérées

2. Canada

3. Japon

4. Suisse

5. Nouvelle Zélande

+ stratégie de l'UE → fongibilité



VII. La financiarisation de la lutte contre le réchauffement climatique est-elle souhaitable?



le marché de la norme

- En théorie, le système prévoit la régulation des choix par les prix sur base d'une quantité fixe déterminée par l'autorité politique.
- En pratique, les acteurs ont les moyens de jouer sur les quantités disponibles :
 - Q disponibles en fonction des choix des **entreprises**
 - Q émis par les **Etats** : « planche à billets »
 - Q émis par les **intermédiaires financiers** dans le cadre des projets MDP (et autres produits dérivés)
 - Q en provenance d'autres **systèmes** « fongibles »
 - Q retirés du marché par les **ONGs**
- Le marché devient ainsi un mode d'arbitrage global entre les préférences des stakeholders, déterminant en dernière instance le seuil de pollution « acceptable »



VIII: Est-il responsable de confier le sort de notre planète aux marchés ?

